

Avis des sociétés

Indicateurs d'Activité Trimestriels

BANQUE DE TUNISIE Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2025.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Sept.-25	Sept.-24	Déc.-24	Var
Produits d'exploitation bancaire	223 700	210 901	680 987	650 400	882 987	4,7%
Intérêts	168 745	164 037	500 598	491 014	665 998	2,0%
Commissions en produits	24 006	23 226	70 062	67 056	90 516	4,5%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	30 949	23 638	110 327	92 330	126 473	19,5%
Charges d'exploitation bancaire	101 465	93 719	297 602	274 180	373 002	8,5%
Intérêts encourus	97 905	88 888	289 063	264 256	359 938	9,4%
Commissions encourues	3 560	4 831	8 539	9 924	13 064	-14,0%
Produit Net Bancaire	122 235	117 182	383 385	376 220	509 985	1,90%
Autres produits d'exploitation	329	113	1 012	730	1 526	38,6%
Charges opératoires	37 768	34 603	122 317	113 991	155 977	7,3%
Frais du personnel	27 720	24 507	86 567	81 233	110 758	6,6%
Charges générales d'exploitation	10 048	10 096	35 750	32 758	45 219	9,1%
Structure du portefeuille au bilan			1 418 537	1 146 567	1 243 775	23,7%
Portefeuille titres commercial			-	-	-	-
Portefeuille titres d'investissement			1 418 537	1 146 567	1 243 775	23,7%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			6 235 213	5 845 271	6 067 260	6,7%
Encours des dépôts			7 125 554	6 163 804	6 695 428	15,6%
Dépôts à vue			2 328 376	2 019 210	2 089 211	15,3%
Dépôts d'épargne			2 373 787	2 179 318	2 297 059	8,9%
Dépôts à terme			2 423 391	1 965 276	2 309 158	23,3%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			138 663	202 852	181 024	-31,6%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 316 926	1 223 010	1 223 010	7,7%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Septembre 2025 tient compte des provisions constituées durant la période. Le chiffre Septembre 2024 a été retraité pour des besoins de comparabilité.

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2025 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **6.235.213** mille dinars au 30/09/2025 , contre **5.845.271** mille dinars au 30/09/2024, soit une hausse de **389.942** mille dinars (+6,7%).
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de (+15,6%) passant de **6.163.804** mille dinars au 30/09/2024 à **7.125.554** mille dinars au 30/09/2025, soit une augmentation de **961.750** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de +23,3% (+458.115 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.423.391** mille dinars, et des dépôts à vue de +15,3% (+ 309.166 mille dinars).
- **L'encours des ressources spéciales** est passé de **202.852** mille dinars au 30/09/2024 à **138.663** mille dinars au 30/09/2025.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de (+4,7%) pour atteindre **680.987** mille dinars au 30/09/2025 contre **650.400** mille dinars au 30/09/2024. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+19,5%).
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de +8,5% passant de **274.180** mille dinars à fin Septembre 2024 à **297.602** mille dinars à fin Septembre 2025.

- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2025 un montant de **383.385** mille dinars, contre **376.220** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2024, soit une progression de **+1,9%** (+7 165 mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+7,3%** pour atteindre **122.317** mille dinars au 30/09/2025 contre **113.991** mille dinars au 30/09/2024.